Envoyé en préfecture le 21/08/2026
Reçu en préfecture le 21/08/2026
Publié le
ID : 035-200085868-20260701-DL_2026_07_09-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MESNIL-ROC'H
SÉANCE DU 1er JUILLET 2026

Convocation du 25 juin 2026

Secrétaire de séance	Gilles VAILLANT
Nombre de conseillers en exercice	29
Présents : 24	M. HAREAU Mme JACOB M. MASSON M. GIRAUD Mme MONSIMET M. VAILLANT Mme TREMAUDANT M. THERIN Mme LEVEQUES Mme LEPAYSANT M. MERIEULT M. GLOAGUEN Mme MARIAIS M. LEVILLAIN Mme LE GARS M. GORON Mme CHAUVIN M. COUTURE Mme GAILLARD M. ROUVRAIS Mme JOUQUAND M. BLANCHARD DE LA BUHARAYE Mme DELAMARE M. LEMEE
Représentés : 4	Mme BERNARD par M. MASSON M. DINAHET par M. THERIN Mme BROSSELLIER par Mme DELAMARE M. SAINT-LÔ par M. LEMEE
Absents : 1	Mme ADAM

DL_2026_07_09

AFAFE de Mireloup – désignation des propriétaires appelés à siéger au sein de la CIAF

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal, qu'il convient de faire procéder par le conseil municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier du captage de Mireloup. Cet aménagement a pour objectif de protéger les terres autour du point dudit point de captage afin de limiter les risques de pollution.

L'avis invitant les candidats à se faire connaitre a été affiché en mairie le 16 juin 2026, soit quinze jours avant ce jour.

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après :

- Mme Mireille HORVAIS
- M. Mickaël TREMAUDANT
- Mme Christelle BROSSELLIER

Envoyé en préfecture le 21/08/2026
Reçu en préfecture le 21/08/2026
Publié le
ID : 035-200085868-20260701-DL_2026_07_09-DE

qui ont atteint leur majorité, jouissent de leurs droits civils et sont de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée :

- Mme Mireille HORVAIS
- M. Mickaël TREMAUDANT
- Mme Christelle BROSSELLIER

Il est procédé à l'élection à bulletins secrets, dans les conditions fixées à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, sauf si à l'unanimité de ses membres le conseil se prononce en faveur d'un vote à main-levée.

Le nombre de votants étant de 28 voix (présents + représentés) ; la majorité requise est de 15 voix.
La liste composée de

- Mme Mireille HORVAIS
- M. Mickaël TREMAUDANT
- Mme Christelle BROSSELLIER

A obtenu 28 voix.

Monsieur le Maire proclame les résultats et déclare les candidats élus à la CIAF de l'AFAFE de Mireloup à l'unanimité.

Le secrétaire de séance

Gilles VAILLANT

Mairie de Mesnil-Roc'h
Ille-et-Vilaine

Le Maire

Par délégation du Maire,
Maxime LUTZ - DGS

Rodolphe HAREAU